

Charte sur la promotion de la relève dans l'aménagement du territoire en Suisse

Contexte – pénurie croissante de professionnels de l'aménagement du territoire

L'aménagement du territoire définit les conditions du développement spatial de notre société et de notre économie et s'inscrit au cœur du débat politique actuel. Les attentes en la matière sont aujourd'hui élevées dans un contexte de montée démographique, de poussées migratoires, de mobilité élevée et d'urbanisation croissante, conjuguées à la nécessité de préserver les surfaces agricoles. Les professionnels de l'aménagement du territoire n'ont jamais été autant recherchés, tant dans le secteur privé que public. Or, l'offre de formation initiale et continue dans ce domaine ne parvient pas à couvrir cette demande. En raison de la pénurie de professionnels, les bureaux d'études et les administrations publiques peinent à recruter du personnel qualifié en temps voulu. La qualité de l'aménagement du territoire suisse, reconnue au niveau national et international, s'en trouve menacée.

Objectifs – renforcement de la formation initiale et continue

Les signataires s'engagent pour:

- le renforcement de la formation initiale et continue de qualité dans le domaine de l'aménagement du territoire;
- l'extension des activités de recherche;
- la promotion de la relève;
- un meilleur positionnement de la profession et de la culture de l'aménagement du territoire dans la sphère publique.

Axes d'action pour plus de compétences dans l'aménagement du territoire

Les signataires de la charte s'engagent sur les axes d'action suivants afin de pallier le manque de jeunes professionnels et de renforcer la formation à l'aménagement du territoire:

Renforcement de la formation et de la recherche

- Les cursus de formation en place au sein des hautes écoles spécialisées et des universités doivent être maintenus et renforcés.
- Les ressources nécessaires pour ce faire doivent être garanties.
- Des cursus complets doivent être proposés au niveau des hautes écoles spécialisées et des universités.

- Les cursus doivent apporter l'intégralité des compétences requises par une combinaison structurée, claire et transparente de la formation de base et de la formation continue.
- A l'issue de ces cursus, les diplômés doivent être directement admissibles au registre professionnel.
- Le renforcement de la formation initiale et continue suppose également un développement adéquat de la recherche.

Promotion de la relève

- Les principaux thèmes de l'aménagement du territoire doivent être abordés de manière adaptée aux élèves et du matériel didactique doit être mis à la disposition des écoles professionnelles et des écoles de maturité.
- Les formations en aménagement du territoire doivent également être promues au sein des centres d'information professionnelle (CIP) régionaux. Les conseillers d'orientation doivent disposer des connaissances nécessaires pour fournir des informations exhaustives sur la profession aux élèves ou futurs étudiants.

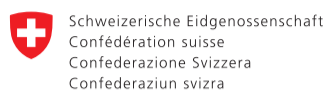
Image de la profession

- Les professionnels de l'aménagement du territoire doivent être perçus comme des acteurs clés d'un développement spatial durable, faisant preuve de compétence, de circonspection et d'attachement au bien public.
- Le travail de communication et d'information sur le profil des professionnels de l'aménagement du territoire est renforcé et principalement axé sur la relève potentielle.
- Les professionnels de l'aménagement contribuent à établir et consolider une culture de l'aménagement du territoire constructive par la mise en place de processus et de structures de travail adaptés et par la mise en avant des avantages d'une planification avisée.

Déclaration d'intention

Dans la mesure de leurs ressources, les signataires s'engagent à renforcer leurs efforts en faveur d'une consolidation de la formation initiale et continue, d'une intensification de la promotion de la relève et d'un meilleur ancrage de la profession et de la culture de l'aménagement du territoire, ainsi qu'à s'accorder entre eux et avec les prestataires de formation sur ce sujet.

Les signataires



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral du développement territorial ARE

Maria Lezzi, directrice ARE



BPUK DTAP DCPA

Paul Federer, président Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement



ETH zürich

Prof. Dr. Bernd Scholl, ETH Zürich, Institut für Raum- und Landschaftsentwicklung



Fédération suisse des urbanistes
Fachverband Schweizer Raumplaner
Federazione svizzera degli urbanisti

FSU

Frank Argast, président FSU



Hes·SO
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale
Fachhochschule Westschweiz
University of Applied Sciences and Arts Western Switzerland

Luciana Vaccaro, rectrice HES-SO



Lucerne University of Applied Sciences and Arts
HOCHSCHULE LUZERN
Soziale Arbeit
FH Zentralschweiz

Prof. Dr. Walter Schmid, Direktor Hochschule Luzern – Soziale Arbeit



Lucerne University of Applied Sciences and Arts
HOCHSCHULE LUZERN
Wirtschaft
FH Zentralschweiz

Prof. Dr. Christine Böckelmann, Direktorin Hochschule Luzern - Wirtschaft



HSR
HOCHSCHULE FÜR TECHNIK RAPPERSWIL
FHO Fachhochschule Ostschweiz

Prof. Dr. Hermann Mettler, Rektor HSR



zhaw
Architektur, Gestaltung und Bauingenieurwesen
Institut Urban Landscape

Stefan Kurath, Leiter Institut Urban Landscape



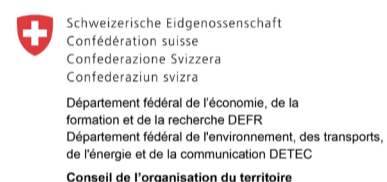
KPK COSAC COPC

Giancarla Papi, présidente



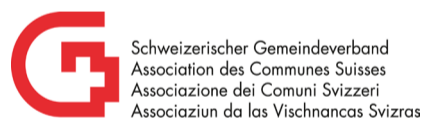
Intergroupe parlementaire
Développement territorial

Kurt Fluri, président, conseiller national



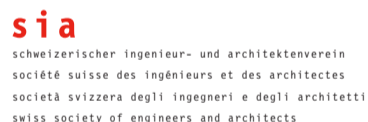
Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFC
Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC
Conseil de l'organisation du territoire

Lukas Bühlmann, président COTER



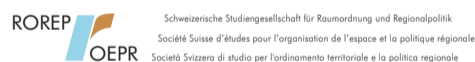
Schweizerischer Gemeindeverband
Association des Communes Suisses
Associazione dei Comuni Svizzeri
Associazioni da las Vischnancas Svizras

Michael Bützer, directeur suppléant



sia
schweizerischer ingenieur- und architektenverein
société suisse des ingénieurs et des architectes
società svizzera degli ingegneri e degli architetti
swiss society of engineers and architects

Stefan Cadosch, président



ROEP
OEPR
Schweizerische Studiengesellschaft für Raumordnung und Regionalpolitik
Société Suisse d'études pour l'organisation de l'espace et la politique régionale
Società Svizzera di studio per l'ordinamento territoriale e la politica regionale

Hannes Egli, co-président OEPR



Schweizerischer Städteverband
Union des villes suisses
Unione delle città svizzere

Kurt Fluri, président, conseiller national et président de la ville de Soleure

Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana

SUPSI

Prof. Ing. Franco Gervasoni, Direttore generale SUPSI



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Prof. Yves Flückiger, recteur



VLP-ASPAN

Walter Straumann, président de l'Association suisse pour l'aménagement national